

COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 18

OBJET :

**Création d'un emploi
d'adjoint technique
territorial à temps non
complet**

N° 35/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 06 juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/06/2022

Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Monsieur SABRIE Alain, Madame COURANT M-Christine, Monsieur NOIROT Michel, Madame VIVES Marie-Christine, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur CODOGNO Jean-Michel, Madame RUSSEL Delphine

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : Monsieur VINCENT Alain à Madame RUSSEL Delphine, Madame MASSUCCO Isabelle à Monsieur JOLY Philippe, Monsieur FRANCESCHI Alain à Monsieur NOIROT Michel, Madame ADROVER Isabelle à Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur OLIVIERI Paul à Monsieur POURRET Jean-Michel

Absent(s) : Madame CHUI TI SING Liliane

Secrétaire de séance : Madame VIAENE Nathalie

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérante de la commune.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de renforcer le personnel chargé du service cantine scolaire – entretien des bâtiments communaux, Monsieur le Maire propose aux membres la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires, soit 20/35^{ème}, à compter du 1^{er} septembre 2022.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

L'agent affecté à ce poste sera chargé des fonctions suivantes :

- Service à la cantine
- Encadrement des enfants durant le temps péri-scolaire
- Entretien des bâtiments communaux (écoles, mairie, etc)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2022
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le - 8 JUIL. 2022

- de la publication le - 8 JUIL. 2022



ANNEXE DE LA DELIBERATION N° 35/2022

TABLEAU DES EFFECTIFS

GRADES ou CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	TOTAL POSTES au 25/05/22	DONT TC	DONT TNC	POSTES POURVUS au 25/05/22	TOTAL POSTES au 06/07/22
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché principal	A	1	1		1	1
Rédacteur	B	-	-		-	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1		1	2
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2	2		1	2
Adjoint administratif	C	1	1		1	1
FILIERE TECHNIQUE						
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	1		1	1
Agent de maîtrise principal	C	1	1		0	1
Agent de maîtrise	C	1	1		1	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	2	2		2	2
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	3	3		2	3
Adjoint technique	C	5	3	2 1 à 29h 1 à 20h	2 TC 1 à 29h	5
FILIERE CULTURELLE						
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	C	1	1		1	1
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	C	1	1		1	1
FILIERE SOCIALE						
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	3	3		3	3
FILIERE POLICE MUNICIPALE						
Brigadier-chef principal	C	3	2		2	3
Gardien-Brigadier	C	1	1		0	1
TOTAL		27	25	2	20	29